

**Le temps est venu de communiquer, d'expliquer le projet de pôle métropolitain, a dit en préambule Franck Martin, président de la CASE, pour éclairer les raisons pour lesquelles la CASE s'est engagée sur cette voie.**

*Thierry Delamare, président de la Communauté Seine-Bord était lui aussi présent, et la fusion Seine-Bord Seine-Eure est évoquée avant d'aborder l'intégration de la CASE à la CREA.*

*Pourquoi Franck Martin souhaite-t-il la création de ce pôle métropolitain ?*

C'est parce que c'est un outil supplémentaire, qui permet d'assumer notre mission, qui déborde notre mission et notre responsabilité d'aménageur du territoire, qui déborde du périmètre strict de la CASE.

Les grandes occasions d'aménagement englobent notre territoire et nous devons donc, non seulement avoir notre mot à dire, mais être des acteurs d'un certain nombre de projets qui de toute évidence peuvent se faire mieux, ou tout simplement peuvent se faire tout court, à la condition de ne pas les faire seuls.

*Le décor étant planté, l'objectif général étant affiché, nous pourront donc connaître les dossiers sur lesquels CREA et CASE vont travailler ensemble.*

Mais d'abord, Franck Martin, revient sur les inquiétudes légitimes des élus concernant leur rôle au sein de cette collaboration. Il en a été discuté lors de la conférence des présidents et lors du bureau de la CASE. La réaction spontanée, comme l'est celle de l'homme de la rue c'est : le petit va se faire manger par le gros. La CREA, qui a élargi considérablement son périmètre d'action, passant de l'agglomération rouennaise, englobant Elbeuf, est maintenant prête à porter des travaux très importants. La crainte est celle de l'indépendance de la CASE, de la mise sous tutelle, de la perte de souveraineté.

Franck Martin nous rassure : Il n'y a pas de fusion constitutionnelle, pas de fusion des organismes de direction, en conservant le pouvoir de décider des compétences. C'est un outil de travail qui permet de décider ensemble et de financer ensemble des projets communs.

***Franck Martin a spontanément abordé les transports : Lorsqu'on examine la carte des déplacements domicile-travail, les échanges les plus importants de la CREA avec l'extérieur, et les échanges de la CASE avec l'extérieur se font entre nous.***

Des tas de sujets nous concernent nous dit-il : le sport, l'aménagement de la Seine, la culture, en revenant sur l'immense succès du projet de Laurent Fabius, "Normandie impressionniste", "le culturel et le tourisme c'est aussi de l'économie.

La nouvelle structure permettra de s'attaquer à ces sujets ensemble, sans qu'il y ait la moindre modification dans le fonctionnement interne de la CASE, sans perte d'indépendance, pour le président de la CASE, il s'agit de mettre dans une corbeille les projets que CASE et CREA développeront ensemble.

Et bien sûr, d'y apporter des financements, qui ne seront pas gagés par une prise de possession des ressources internes. On ne touche pas aux ressources de la CASE pas plus qu'on ne touche aux ressources de la CREA, des crédits seront votés.

C'est un fonctionnement qui s'assimile à nombre de syndicats mixtes, et les représentants seront à égalité entre la CASE et la CREA, statutairement.

Ne nous inquiétons pas : Nous avons parfois l'image d'un village gaulois, et la puissance civilisatrice de Rome va beaucoup apporter à la Gaule.

Travailler avec plus puissant que soi n'est une perte ni de qualité ni d'indépendance, on se réalise tout autant dans la solidarité des territoires que dans le travail chacun de son côté.

*C'est ensuite Laurent Fabius qui s'est exprimé :*

L'idée est simple : On a des choses à faire ensemble, on a la Seine en commun. C'est normal que l'on réfléchisse à une façon de travailler en commun.

Pendant longtemps les esprits n'étaient pas prêts, et il n'y avait pas les instruments juridiques. Ce qui est possible maintenant avec le pôle métropolitain.

CASE et CREA ont commencé à travailler ensemble. **Trois domaines ont été identifiés** pour lesquels ce syndicat mixte pourrait avancer :

- **Certains aspects de l'activité économique,**

- **le transport**, qui n'est encore qu'à l'étude, du fait d'études se déroulant actuellement [NdR : la LNPN],

- **le tourisme, où on pourra être plus efficaces en réalisant des économies.**

Ce syndicat mixte ne peut marcher qu'au consensus : **Il y aura une assemblée délibérante, constituée à parité, et un bureau.**

Il n'y aura **pas de fiscalité particulière**. En ce qui concerne l'administration, il n'y aura pas d'ajout de postes, ce sont les collaborateurs de la CREA et de la CASE qui la prendront en main.

**Parité, consensus, mécanismes souples** sont les mots de Laurent Fabius.

En ce qui concerne Seine-Bord, la communauté d'agglomération a fait connaître sa volonté d'adhésion à cette structure. La structure sera donc ouverte aux évolutions.

Il ne s'agit pas de créer un nouvel échelon administratif, ni de créer de nouveaux impôts. En s'adressant aux élus locaux, il affirme qu'il n'y aura aucun dessaisissement du pouvoir de décision.

Laurent Fabius explique qu'il y aura des élections. Un texte a commencé à être élaboré. L'idée serait d'adresser le projet à Jean-Louis Destang, pour le département de l'Eure, et Didier Marie, pour la Seine-Maritime pour avoir leur avis, et de **séparer le côté juridique du projet, qui serait finalisé fin février, de la mise en route de celui-ci, pour la fin 2012**, afin de séparer le projet de la période électorale.

*C'était la réponse, aussi en préambule, de M. Fabius.*

On entendra que cette collaboration permettra de répondre aux défis économiques lancés par le développement de l'axe Seine pour les années à venir. Et apporterait des solutions à des locaux comme celui M-real.

*Voilà donc pour la présentation. Elle est très générale et si elle a permis de distinguer les domaines identifiés pour une collaboration, aucun projet concret n'a encore été déclaré.*

*Place aux questions qui abordent certainement de façon concrète, les projets.*

*La première question porte sur les enjeux majeurs de cette coopération en matière économique.*

Laurent Fabius explique qu'en matière économique il y a plusieurs secteurs et plusieurs manières de travailler.

Les secteurs auxquels ils ont pensé sont le secteur de la **logistique**, le secteur du **tourisme**, et **la santé et les biotechnologies**.

*Sur les façons de procéder :*

En matière de promotion et de prospection économique. Il y a une agence dans l'Eure, il y a une agence dans l'agglomération rouennaise, il serait intéressant, et économique, de mettre en commun les moyens pour travailler sur des projets communs.

Le deuxième point, c'est - éventuellement, éventuellement - l'aménagement. **Seulement si l'aménagement est déclaré d'intérêt métropolitain. Pour être déclaré d'intérêt métropolitain, il faut une délibération des deux parties.**

Il y a des zones où on pourrait faire telle opération ponctuelle.

Franck Martin évoque Ecoparc I, II et III, dont le développement et la commercialisation sont quasiment terminés.

Il faut réfléchir sur le nord de la CASE, de l'autre côté de la Seine. Le travail avec Seine-Bord devient important pour plusieurs raisons :

- La CASE se sent responsable de la revitalisation économique au débouché de l'Andelle qui est en état d'agonie, et qu'elle ne peut pas intervenir sur le territoire de M-real ou sur la plateforme multimodale, soit à Pîtres-le manoir, soit à Alizay.

Franck Martin ne dit pas que le pôle métropolitain sera le maître d'ouvrage d'une plateforme multimodale. Mais la CASE se sent bridée dans son périmètre actuel, et ses faibles moyens. Ce projet implique des soutiens financiers, dont celui de la Région.

La possibilité de travailler sur le territoire de Seine-Bord, en liaison et en coordination avec la CREA, le pôle métropolitain nous donne au moins l'opportunité d'y réfléchir, et au mieux la possibilité d'être l'émetteur de ce type de projet, dira Franck Martin.

Les avantages directs que recueillerait notre territoire sont la **mutualisation des moyens** et la **commercialisation des terrains**. A l'international et dans les salons où la CASE est représentée, le label Grand Rouen assurerait une visibilité bien meilleure que le seul label Agglomération Seine-Eure.

Si en plus il y a un travail de coordination du développement économique, rien n'empêche que ce pôle métropolitain prenne de plus en plus d'importance.

Franck Martin rassure le département de l'Eure, Eure-Expansion a toujours été un partenaire actif et a aidé la CASE à réussir son parcours positif, Eure-Expansion ne sera pas mise de côté et il faut arriver à ce que Eure-expansion travaille avec la CASE sur ce projet.

Le travail avec l'université et Rouen se trouvera facilité par une structure commune.

*La première question est portée par Bernard Leroy :*

Sur le plan économique c'est une façon intelligente et souple de travailler ensemble, et de porter des projets communs et innovants, et notamment dans le cadre du Grand Paris, la LNPN, ligne Nouvelle Paris Normandie, avec une proximité de la Défense qui est extrêmement dynamique, 140.000 emplois en 5 ans, avec deux pôles dynamiques et l'attraction de Rouen, il est nécessaire de clarifier la structure à trois : il y avait Seine-Bord d'un côté, la CASE et la CREA. La formule a été changée pouvez-vous clarifier ce format ?

*C'est Laurent Fabius qui répond :*

On a discuté à trois, et nous avons travaillé en étroite collaboration, mais **sur le plan juridique, il s'agit de faire un pôle à deux, avec la CASE et la CREA**. Ensuite, peut-être que Seine-Bord souhaitera rejoindre la CASE, et rien ne l'empêchera par cette voie là, de rejoindre le pôle.

Franck Martin ajoute que la réflexion concernant l'intégration de Seine-Bord dans la CASE est déjà entamée, et si l'intégration n'aboutira pas forcément dès 2013, ce serait du temps perdu que de travailler à l'intégration dans la CASE et en même temps de créer une entité à trois pour l'intégration dans le pôle.

Le président de Seine-Bord, M. Delamare, a reçu la garantie que Seine-Bord aurait toute sa place, en tant qu'acteur et observateur, dans la CASE et dans le pôle métropolitain.

Les discussions avec la CREA, dont Franck Martin ne préjuge pas de l'aboutissement, se présentent fort bien, et dans un climat très consensuel, et les gens de Seine-Bord ne seront pas écartés du processus.

*La question suivante, de Dominique Douche, voudra briser le consensus :*

Ce qui est inquiétant, c'est la notion de prise de décision politique, car **les élus ne partagent pas forcément les mêmes visions du territoire**. Monsieur le président Fabius a pris le parti de préciser en introduction les domaines d'intervention, économique, études, transports, et certains aspects du tourisme, certains dossiers ne font pas consensus :

- la nécessité d'un pôle logistique représenté par une **plateforme bi-modale** à ce jour,

- le **raccordement A28-A13**,

- la **LNPN, la ligne à grande vitesse**.

Sur la prise de décision politique, cette assemblée [la CASE, NdR] se rend compte qu'un **grand nombre de décisions sont prises à l'extérieur de son propre territoire, y compris parfois de la grande région normande.**

La grande crainte que nous avons tous est que même si les domaines et modes opératoires sont circonscrits, **la décision sera externalisée**, puisque partagée par un plus grand nombre de partenaires. Que fera-t-on lorsque la décision ne sera pas prise par les personnes qui vont vivre ces projets, mais qu'elle sera prise à l'extérieur du périmètre ?

La question est vaste, *répond Laurent Fabius*. Les élus conservent la totalité de leurs pouvoirs, puisqu'on ne dessaisit en rien les élus communaux, et d'autre part, **les projets seront adoptés par consensus**. Ca, c'est en ce qui concerne les élus.

L'autre problème que vous posez, c'est qu'il y a **des décisions qui sont prises et qui ne rencontrent pas l'assentiment de la population. C'est un autre domaine qui n'est pas modifié par notre structure**. Dans certains cas, il y a opposition, et il faut une traduction démocratique pour arriver à surmonter ça. Le problème existe, mais n'est pas modifié par la décision que nous envisageons.

*La question suivante, portée par Jean Carré, maire de Pîtres, portera sur la plateforme bimodale :*

Dans le cadre de ce syndicat mixte, cette zone qui serait faite sur Alizay, le Manoir et Pîtres, dans le cas où une commune ne serait pas prenante, iriez-vous à l'encontre dans vos décisions ? C'est le projet qui compte, et il y a toujours possibilité de modifier un projet pour qu'il convienne à tout le monde, c'est ce qui nous intéresserait.

La commune de Pîtres a fait un référendum qui a prouvé que la population était contre le projet. Dans la cadre du SCoT, le quai de déchargement n'est plus prévu sur la commune de Pîtres, cela enlève déjà la moitié des contres à ce projet. Le positionnement de la zone logistique, près du village, au nord de la D321, on est plutôt favorable afin de ne pas avoir des hangars et des camions dans le village.

D'une façon démocratique, **quand une commune ne sera pas d'accord sur un projet, est-ce qu'on l'écrasera ou est-ce qu'on en tiendra compte ?**

*C'est Franck Martin qui répond* : là encore, ce type de structure ne changera rien par rapport à l'état actuel des choses. Prenons des exemples concrets : nous sommes actuellement en discussion sur des **projets d'aménagement d'axe Seine** ou sur des **projets de création de ligne nouvelle**.

Le fait de créer un pôle métropolitain ne change rien à la gouvernance de ces grands projets, dans lesquels l'Etat donne une impulsion, donne de l'argent, et la gouvernance prend en compte l'existence des agglomérations, institutionnellement on s'adresse au présidents des agglomérations, ils donnent un avis sur le projet, avis qui n'est pas décisif, puisqu'il y a une multitude d'acteurs de tailles différentes, mais on ne s'adressera pas au pôle métropolitain pour avoir l'avis de la collectivité Seine-Eure.

C'est en notre sein que nous aurons ces débats là. Comme l'a dit Laurent Fabius, tout projet que nous porterons ensemble devra être soutenu par les deux

agglomérations. C'est à l'intérieur de ces deux agglomérations que doit se dégager le point de vue que nous porterons dans le pôle métropolitain.

La démocratie a ses règles du jeu. Est-ce que 300 personnes peuvent décider à la place de 30 communes, et de 60.000 habitants, c'est un vieux débat qui nous oppose, mon cher Jean Carré, il y a la procédure à suivre, elle ne sera pas modifiée, enquête technique, procédure mise en place d'acceptabilité du grand projet ne sera pas modifiée par la mise en place du pôle métropolitain.

*Laurent Fabius ajoute :* **Moi, je ne connais pas dans le détail le projet.** Ce que je peux vous dire c'est qu'on ne va pas utiliser cette structure pour faire des choses contre la volonté des communes et de la population, qui n'auraient pas pu être faites si on n'avait pas fait la structure.

**On ne va pas créer un machin qui permet de faire quelque chose qui n'aurait pas pu être fait.**

*Franck Martin vient apporter des éclaircissements quant au rôle du pôle métropolitain pour appuyer la LNPN :*

Nous sommes dépourvus de pouvoirs de décision, parce que les sièges sociaux se trouvent en France et parce que nous sommes une région dépourvue dans le circuit économique, les pouvoirs de décision sont ailleurs.

C'est là-dessus que moi je me bats pour que dire qu'il est important, non seulement d'avoir une ligne nouvelle, mais aussi d'offrir aux décideurs des entreprises les moyens de travailler qu'ils trouvent pour l'instant uniquement en Île-de-France. Et que rejeter le projet de ligne nouvelle comme certains le font, où s'y engager très mollement, comme certains le font, ne conduira qu'à, si ce projet ne voit pas le jour, car il y a quand même un risque que sur les 87 priorités qu'a l'Etat sur les infrastructures, on vienne à dire que si les normands ne veulent pas de ligne nouvelle ou se montrent insuffisamment mobilisés autour, d'autres accepteront les crédits de l'Etat avec plaisir, il faut bien se rendre compte précisément, et c'est là où le statut de la CREA est important, parce la quasi métropole qu'est **la CREA doit aussi fournir ses fonctions supérieures, et notamment le déplacement facile vers l'étranger, vers l'international, dans lesquels cette ligne nouvelle, avec ses connexions sur Roissy, avec sa connexion sur la Défense**, est importante.

Si on veut contrebalancer le fait qu'il n'y a pas de sièges sociaux chez nous, il faut donner aux entreprises, et des sièges sociaux actuels ou futurs, les moyens de travailler.

Sur cet aspect là il est parfois dommage de dire que le projet de LNPN est imposé par l'Etat, c'est un peu se tirer une balle dans le pied.

En tous cas le projet de pôle métropolitain, je le trouve fort intéressant en ceci que : on voit surgir en ce moment un projet AB *[il y a plusieurs scénarii pour la LNPN proposés par RFF : A, B, C qui est abandonné, un projet d'amélioration de l'existant proposé par EELV, et désormais un scénario AB, qui voit le jour au fur et à mesure des débats publics. NdR]*, là dessus, nous n'avons aucun rôle **c'est RFF qui dit**, à l'issue du débat public, pour concilier diverses exigences qui sont sorties du débat public : **positionnons une gare à Montauze.**

Moi ce qui 'intéresse, c'est un intérêt purement intellectuel, c'est de voir que Montaure c'est exactement à mi-distance de la zone urbaine Val-de-Reuil-Louviers et Elbeuf, et qu'il existait auparavant, alors que je me bats depuis longtemps pour faire avancer un **projet de tram-train vers Elbeuf**, il existait une liaison ferroviaire.

Ce n'est qu'une indication, je ne dis pas que c'est un projet, je ne dis pas qu'il y aura du financement pour financer ce projet, je dis, c'est un projet sur lequel il faut réfléchir ensemble. Si jamais, ce tracé est adopté.

*C'est au tour de François Loncle de s'exprimer :*

Je suis passionné par ce débat, et surtout très heureux qu'il y ait déjà consensus, et, au delà de nos différences et de nos engagements partisans, des idées communes qui ont émergé par le travail accompli et par le débat qui vient de se dérouler.

Je vais faire trois brèves remarques :

- Ca me semble ressortir d'un volontarisme aujourd'hui indispensable pour que les choses avancent. Ou bien on reste en l'état, ou bien on essaie d'imaginer des solutions nouvelles, avec une forme de volontarisme politique qui est aujourd'hui indispensable. Cela va dans le sens de l'histoire. Ce projet s'adapte aux lois de décentralisation et d'intercommunalité. Il est adapté au territoire qui est le nôtre.

J'ai beaucoup d'intérêt et beaucoup de plaisir à employer une formule [...] : "la géographie fait l'histoire". La géographie qui est la nôtre détermine ce que nous entreprenons.

- deuxième remarque,, je suis très attaché à la sémantique. Pôle métropolitain, si on l'explique, ça peut convenir. J'ai récusé pour ma part, je l'ai encore fait devant Antoine Rufenacht récemment, le terme de Grand Paris. Nous ne sommes pas le Grand Paris. L'axe Seine, oui. Le grand Paris, c'est autre chose, qui ne correspond pas à la mentalité. Ce n'est pas une réaction conservatrice, c'est la réaction de quelqu'un qui vit la Normandie, j'ai une énorme considération pour le Grand Paris, l'Île-de-France, Paris, c'est pas nous. Qu'il y ait coopération, des projets communs, des lignes, la Seine, le chemin de fer, les routes, très bien. Ce n'est pas l'essentiel.

- quant à mon rôle en l'occurrence, ne faisant partie d'aucune de ces instances, c'est un rôle de médiation. Je dois être porteur des appréhensions, des réticences, de ce que les populations à travers vos communes respectives disent en bien ou en mal de tel ou tel projet. Et d'essayer, à travers cette médiation, de trouver le consensus, la synthèse, le fait que nous parviendrions après débat à un accord sur tel ou tel lieu, ou telle formule. C'est ça ma tâche.

Pour résumer, je trouve que ce projet est tout à fait passionnant, et je suis heureux qu'il fasse consensus. Faire en sorte que nous nous rassemblions pour faire progresser notre territoire, ça veut dire améliorer la qualité de vie de nos habitants, simplement.

*C'est au tour de François Merle de poser deux questions :*

Au président de la CREA, il demande si la CREA a d'autres projets de pôle métropolitain avec d'autres EPCI.

"Non", répond aussitôt Laurent Fabius.

Ca pourrait être intéressant, *a continué François Merle*, s'il est question de l'axe Seine, il n'y a pas que la CASE sur l'axe Seine, est-ce que ce projet de pôle métropolitain pourrait être étendu à d'autres EPCI ?

"A quoi vous pensez ?"

"je ne pense à rien..." (*déclenchant l'hilarité générale, c'est pour faire avancer le pôle métropolitain...*), il y a aussi la CODAH (*agglomération Havraise*) qui est sur la Seine.

Reprenant la formule "la géographie fait l'histoire", Laurent Fabius affirme sa volonté de travailler **avec l'agglomération du Havre, mais il n'y a pas de projet aujourd'hui.**

François Merle disait penser au pôle métropolitain du sillon lorrain, qui accueille 1.200.000 habitants sur un espace métropolisé de 150 km, bâti autour de la ligne Thionville-Metz-Nancy-Epinal.

*La seconde question de François Merle porte sur le calendrier, il la pose aux deux présidents, messieurs Martin et Fabius :*

"Vous avez, monsieur Fabius, évoqué une mise en place du pôle métropolitain rapide, c'est dans deux mois, deux mois et demi. Cela pose une question importante, puisque le pôle métropolitain est une instance dans laquelle on va préparer des projets, traiter des projets, avancer des projets. Or le choix des projets et la façon de les aborder, la façon de traiter les questions dépendent notamment de la composition de la délégation des deux EPCI. Comment vont être composées les délégations des deux EPCI ? Y aura-t-il une seule méthodologie, identique à la CREA et la CASE ? Chacun fera-t-il comme il le veut ?

*C'est Laurent Fabius qui répond le premier.* Il pense que chaque établissement doit faire comme il l'entend. Il y a des réalités différentes. Dans la CREA il y a une politisation, il y a des délibérations par consensus, mais il y a une réalité politique dont il faut tenir compte.

Ce qui est important, c'est qu'il y aura le même nombre de représentants pour chacun des établissements au conseil.

Pour Franck Martin, la CASE est une structure un peu originale dans le domaine puisqu'effectivement, elle ressemble peut-être plus à un village gaulois dont il parlait précédemment, mais il n'y a pas de structuration entre une majorité et une minorité, il n'y a pas de structuration politique à proprement parler, dans les instances de la CASE, c'est un subtil équilibre entre les représentations territoriales, et les compétences propres de chacun. Il faut garder une place au chaud pour une représentation ultérieure de l'agglomération Seine-Bord, dans l'hypothèse d'un mariage heureux fin 2013.

La CASE fera comme d'habitude, fera entre ceux qui sont intéressés, ceux qui ont une compétence particulière, ceux qui souhaitent s'investir parce qu'il sont dans la commission de développement économique, la commission tourisme,...

Pour répondre à M. Merle, **il y a une démarche qui démarre de concertation et de rapprochement entre les trois corps du Havre, de Rouen et Paris.** Qui apportera son concours aux collectivités territoriales dans un même esprit de développement



économique sur l'axe Seine. La logistique n'est pas une fin en soi, mais il faut savoir que la moitié de l'approvisionnement de la région parisienne est faite via le port d'Anvers. Sans créer plus de logistique au niveau global, il y a moyen de ramener de l'activité sur l'axe Seine.

"Monsieur Martin, j'en ai une toute petite", *avouera dans l'hilarité M. Dominique Douche, adjoint à Lery.*

On avait envisagé le travail avec Seine-Bord à moyen terme, et à 3 ou 4 ans avec la CREA, c'était un calendrier, envisagé par certains de façon purement intellectuelle, et là brusquement, il y a **accélération du calendrier**.

Non, *répond Franck Martin*, je m'étais placé dans l'optique du travail entrepris, dans le cadre du CDCI, à l'évolution avec Seine-Bord.

Tout ce qui se passe dans le département de l'Eure en matière d'évolution positive des intercommunalités se passe en dehors de l'Etat. L'Etat n'a rien fait, donc nous avons avancé tout seuls, tant avec la CREA qu'avec Seine-Bord, et le calendrier est seulement dicté par le rythme de nos discussions. Plus on peut avancer vite....

,

CDCI :

<http://www.amrf.fr/Vousaccompagner/Fichesth%C3%A9matiques/tabid/1242/articleType/ArticleView/articleId/138/La-composition-de-la-CDCI-a-l-issue-de-la-loi-de-reforme-des-collectivites-territoriales.aspx>

<http://www.saintpierre-express.fr>